



PRIMATURE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 28/10/2022
Appel d'offres : N°001/MP-PRIMATURE/2022
Nom du projet : Travaux de réhabilitation et de sécurisation du bâtiment abritant la Primature y compris l'installation d'un ascenseur.
Source de financement : Budget de l'Etat gabonais

1. OBJET

La Primature lance un appel d'offres pour la réalisation des Travaux de réhabilitation et de sécurisation du bâtiment abritant la Primature y compris l'installation d'un ascenseur.

Primature
Secrétariat Général
Boulevard Triomphal, 1er étage, porte n°3125
Tel : 074 32 01 02

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en trois (03) lots suivants :

- Lot n°1 : Travaux de réhabilitation et de rafraichissement de certains bureaux de la Primature ;
- Lot n°2 : Travaux de réhabilitation et de modernisation de la sécurisation incendie et de la vidéosurveillance du bâtiment abritant la Primature ;
- Lot n°3 : Travaux de réhabilitation et de modernisation d'un ascenseur à la Primature.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17/11/2022 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à :

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

N° du lot	Intitulé du lot	Montant de la garantie de soumission en FCFA
1	Travaux de réhabilitation et de rafraichissement de certains bureaux de la Primature	2 300 000
2	Travaux de réhabilitation et de modernisation de la sécurisation incendie et de la vidéosurveillance du bâtiment abritant la Primature	1 000 000
3	Travaux de réhabilitation et de modernisation d'un ascenseur à la Primature	2 600 000

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 17/11/2022 à 11 heures dans la salle de réunion de la Primature.

Le Secrétaire Général de la
Primature

Vincent RAWAMBYA

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugene Pénafort MINTSA OYAME